Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
084-258401256-20231019-2023-23-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 20/10/2023
Affichage : 20/10/2023

SYNDICAT DE L'EAU POTABLE
RHÔNE · AYGUES · OUVÈZE

Agir aujourd'hui,
c'est préserver demain.

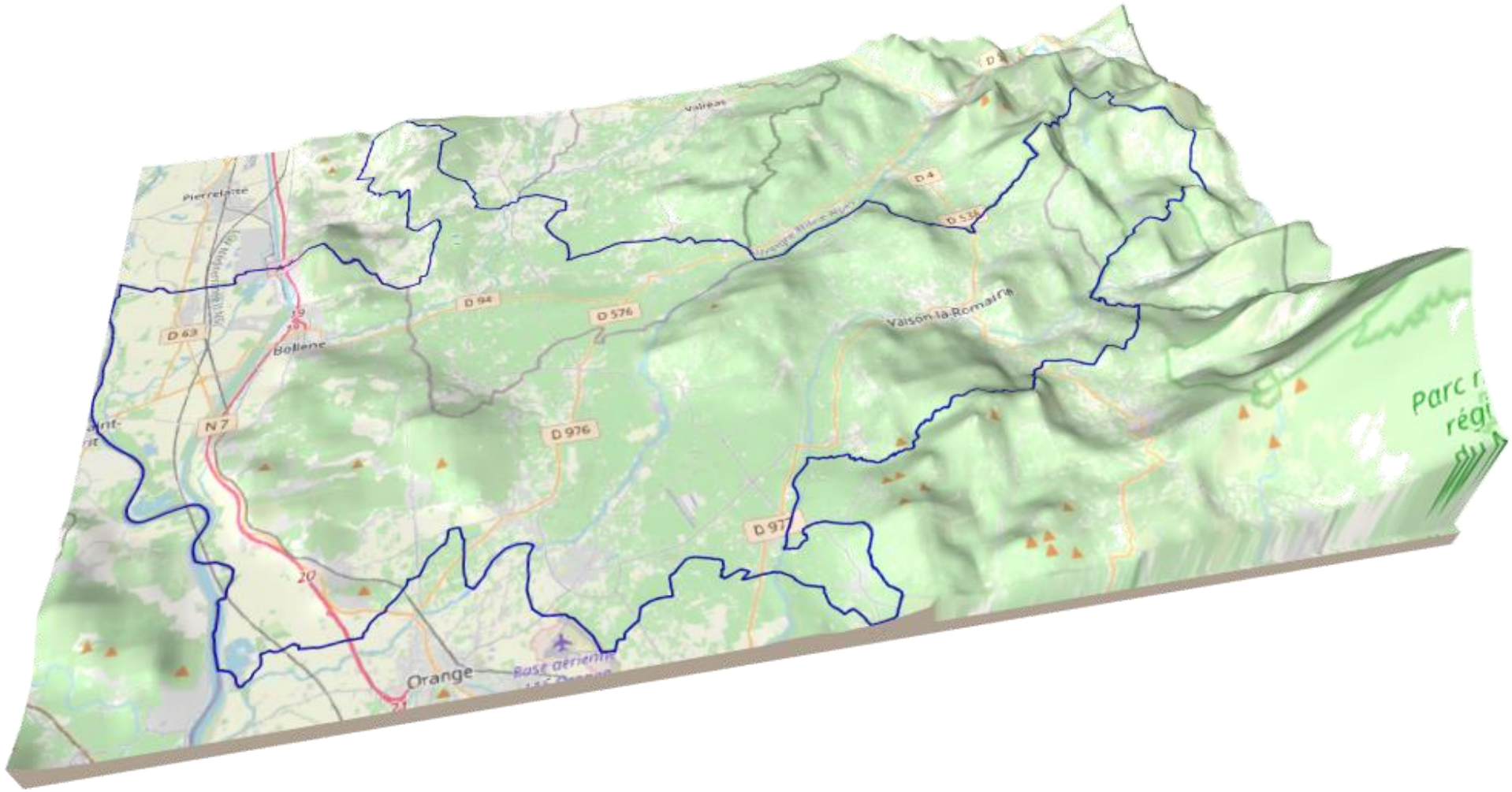

Rapport d'Orientation Budgétaire 2024

LES MODALITÉS PRATIQUE DU D.O.B.

Conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) modifié par la Loi n°2015-991 du 7 Août 2015 Article 107 (relative à la loi NOTRe), l'élaboration du budget pour les groupements de communes comprenant au moins une commune de 3 500 habitants est précédée d'un Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) dans les deux mois.

Le DOB s'effectue sur la base d'un ROB (rapport d'orientations budgétaires).

L'article L 2312-1 du CGCT précise que le ROB doit porter sur les orientations budgétaires de l'exercice, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Il doit présenter également la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs, notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Le débat d'orientations budgétaires fait l'objet ***d'une délibération*** *mais n'a pas de caractère décisionnel.*

C'est une étape essentielle de la procédure budgétaire : ce débat permet d'informer les élus sur la situation économique et financière du Syndicat et de présenter les orientations envisagées pour l'élaboration du budget primitif 2024.

LE CYCLE BUDGÉTAIRE 2024

Octobre 2023

- Débat d'Orientation Budgétaire

Décembre 2023

- Budget Primitif 2024
  - ✓ Il est limité aux recettes de l'année sans reprise des résultats
  - ✓ Il permet l'engagement des investissements dès le 1er janvier

Mars 2024

- Reprise des résultats 2023
  - ✓ Reprise des résultats antérieurs
  - ✓ Programmation complémentaire en investissement

2024

- Décision(s) modificative(s) éventuelle(s)

PRÉAMBULE

A la suite de la création de l'interconnexion du réseau principal et des Communes de la Baume-de-Transit, de Clansayes et de Solérieux, Le Syndicat Rhône Aygues Ouvèze poursuit son programme de sécurisation autour de ses ressources en eau du territoire par

- l'intégration des ressources miocène des Ramières et de la Baume-de-Transit,
- La réhabilitation du site des Islons à Mornas.

Il poursuit également ses études règlementaires sur le petit cycle de l'eau par

- la mise en place d'un Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE),
- l'actualisation de son schéma directeur d'Alimentation en Eau Potable (AEP).

Pour mener à bien ses engagements, il sollicite les aides de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse au travers

- Des contrats de bassins (A(E)ygues, Lez et Ouvèze Provençale)
- Du contrat relatif à la Zone de Revitalisation Rurale
- Des appels à projet

Parallèlement, il doit maintenir des sujets de de fond tels que

- L'entretien et la maintenance des ouvrages de génie civil
- Le renouvellement de conduites structurantes et de distribution
- La lutte contre les eaux rouges

Ce ROB vous présente donc en détail cette feuille de route en mettant en avant, préalablement au vote du budget primitif, les priorités proposées et les évolutions de la situation financière de notre établissement public.

Les écritures 2023 n'ayant pas été clôturées à la date du débat sur le rapport d'orientations budgétaires, les chiffres présentés sont issus des comptes administratifs jusqu'en 2022 et du budget primitif 2023.

Présentation du Syndicat Rhône Aygues Ouvèze

Le Syndicat RAO est un **Etablissement Public de Coopération Intercommunale** qui a pour compétence la production et la distribution de l'eau potable.

Il doit fournir aux abonnés une eau de qualité, en quantité suffisante et de manière continue.

72 583
habitants

37 653
abonnés

40 Communes

11 dans la Drôme
29 dans le Vaucluse

Informations sur le Syndicat	
Ressources principales	Rhône, Aygues et Ouvèze
Mode de gestion	Affermage
Délégataire	SAUR

LE PATRIMOINE DU SYNDICAT

Pour maintenir cet objectif, le Syndicat entretient, rénove et construit les réseaux et les ouvrages nécessaires au bon fonctionnement du **service public de l'eau potable.**

49 réservoirs

23 846 m3 de stockage
L'équivalent de **9** piscines olympiques

8 captages

Situés sur les nappes alluviales souterraines

5 Ressources potentielles

à exploiter dans la Nappe du Miocène (Cairanne, Sainte-Cécile-les-Vignes, Roaix, la Baume-de-Transit) ou du Calcaire Barrémien (Clansayes)

1 336 KM

de réseau
soit la distance Nice - Brest

41 ans

Age moyen des canalisations sur le territoire

6 413 017 m³

d'eau produite

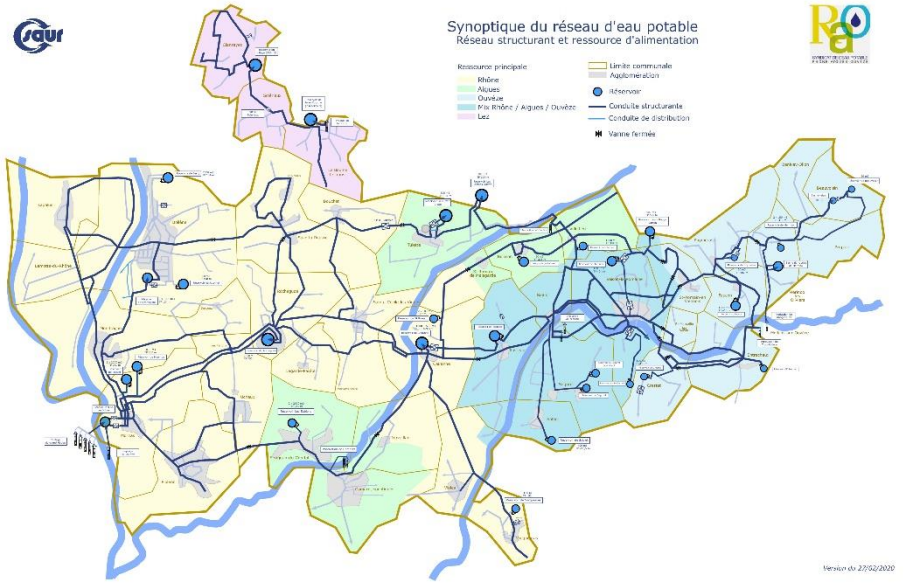

La vente d'eau

4 209 839 m³
d'eau consommée sur 2022

2,41 € /m³
Au 1er janvier 2023 pour une facture de 120 m3

0,87 € /m³
C'est la part revenant au syndicat pour une facture de 120 m3

37 653
abonnés

106 m³/an
Consommation moyenne des abonnés

70 m³/an
Consommation moyenne de 94 % des abonnés

1 % des abonnés représentent 22 % des consommations

Données 2021

LES ÉQUILIBRES BUDGÉTAIRES

Recettes	*Dépenses*

Exploitation

Recettes d'exploitation
Surtaxe (essentiellement)
Redevances d' Occupation du Domaine Public, revenus des immeubles (antennes de téléphonie, radios), recettes exceptionnelles, reprise des subventions

Affectation de résultat

Dépenses d'exploitation
Charges courantes, charges de personnel, assistance maîtrise d'ouvrage (AMO), intérêts de la dette, amortissement des biens…

Epargne brute
(autofinancement)

Investissement

Epargne brute

Recettes d'investissement
Subventions d'investissement, amortissement des biens

Emprunt éventuel

Remboursement d'emprunts (capital)

Dépenses d'investissement
Travaux d'entretien et de renouvellement du réseau, autres dépenses d'investissement (ordinateur, mobilier, véhicule…), reprise des subventions

La section d'exploitation

LA SURTAXE

Le Syndicat RAO, autorité organisatrice, délègue une partie de son service à la société SAUR. Lorsque le service est délégué, le prix de l'eau comporte, deux éléments :

- la ***partie perçue par le délégataire*** en rémunération du service rendu. Elle est encadrée par une clause contractuelle dans la convention passée entre la collectivité délégante et l'entreprise,

- la ***surtaxe destinée à la collectivité publique***. Cette surtaxe permet notamment de financer les investissements nécessaires à la bonne continuité du service public de l'eau potable (renouvellement des réseaux, création et renouvellement des ouvrages, gestion de la ressource…) dont la collectivité conserve la charge.

Part Syndicale annuelle du prix de l'eau au 01/01/2023	
Abonnement en € HT	35 €
Consommation en € HT / m^3	0.587 €

0,87 € /m3

C'est la part syndicale revenant au syndicat pour une facture de 120 m3

Pour plus d'informations sur la composition du prix de l'eau, voir le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service - RPQS (disponible via votre accès plateforme RAO ou sur le site internet www.syndicat-rao.com)

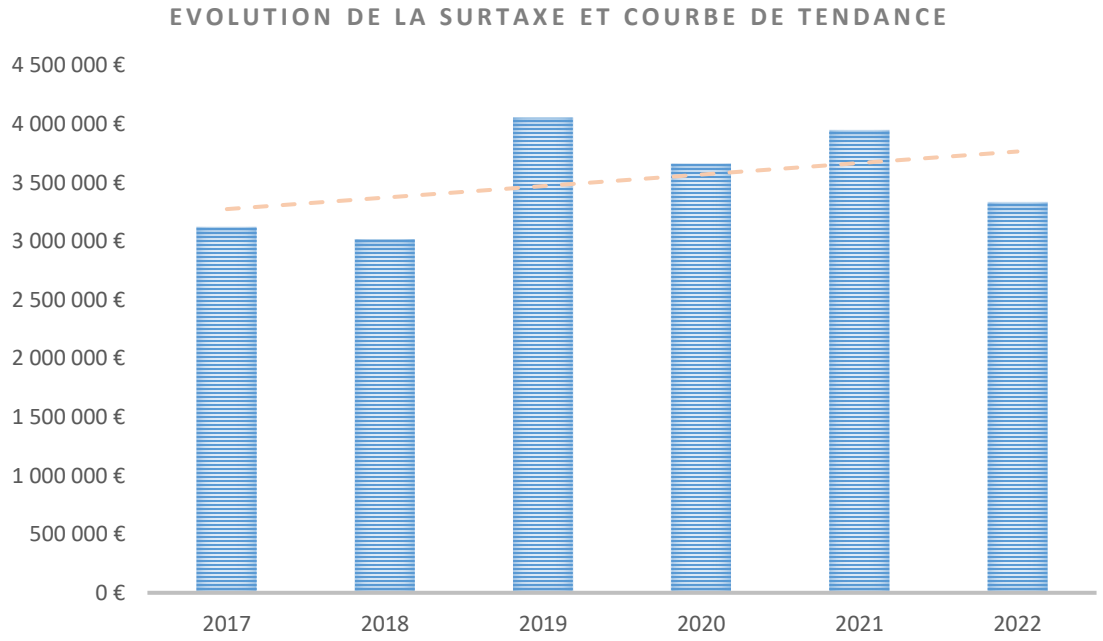

LES RECETTES D'EXPLOITATION

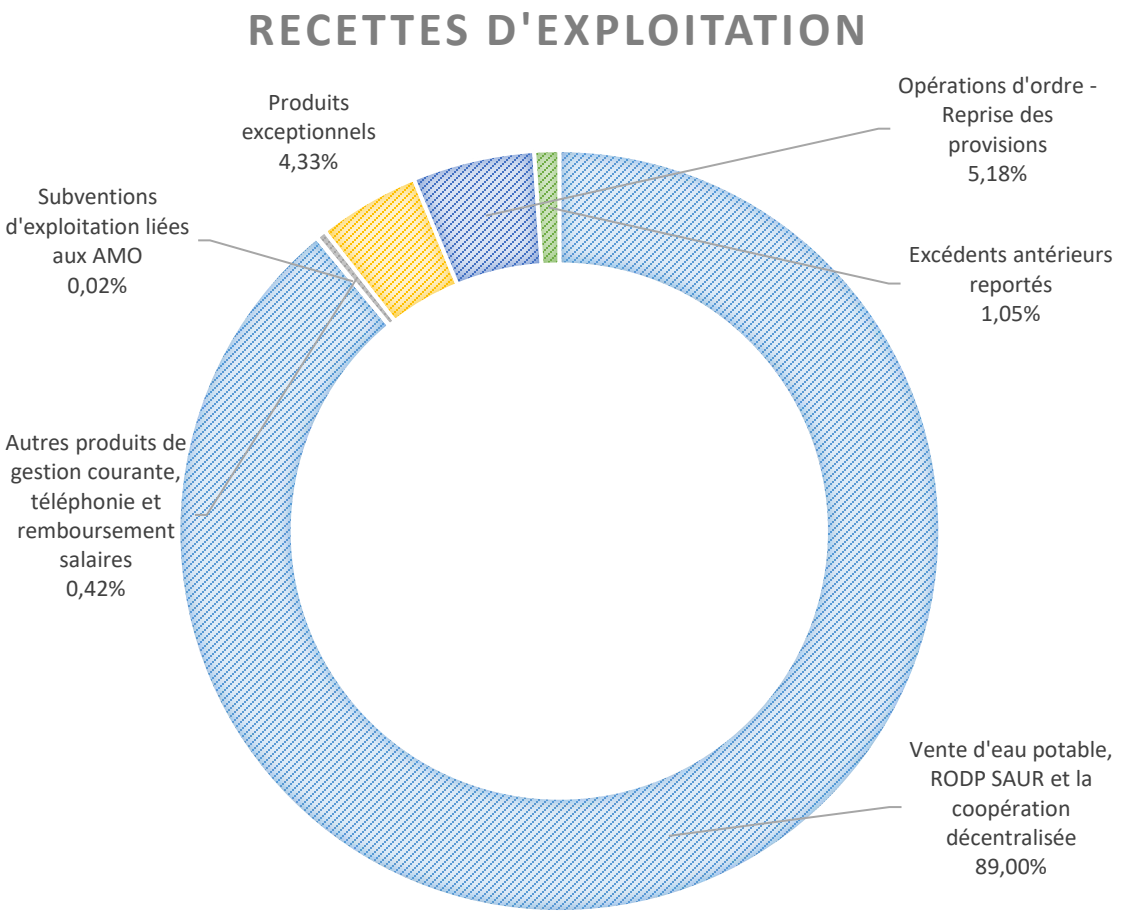

La vente de produits est composée des redevances usagers et de la redevance d'occupation du délégataire

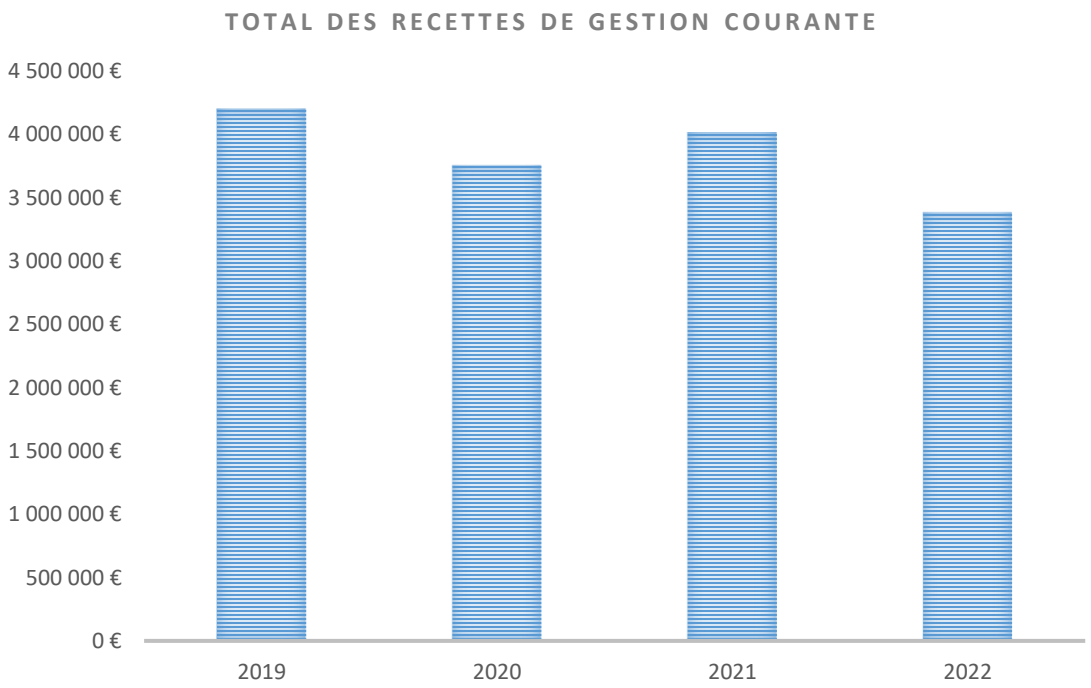

Données : Compte Administratif 2022

LES DÉPENSES D'EXPLOITATION

DÉPENSES D'EXPLOITATION

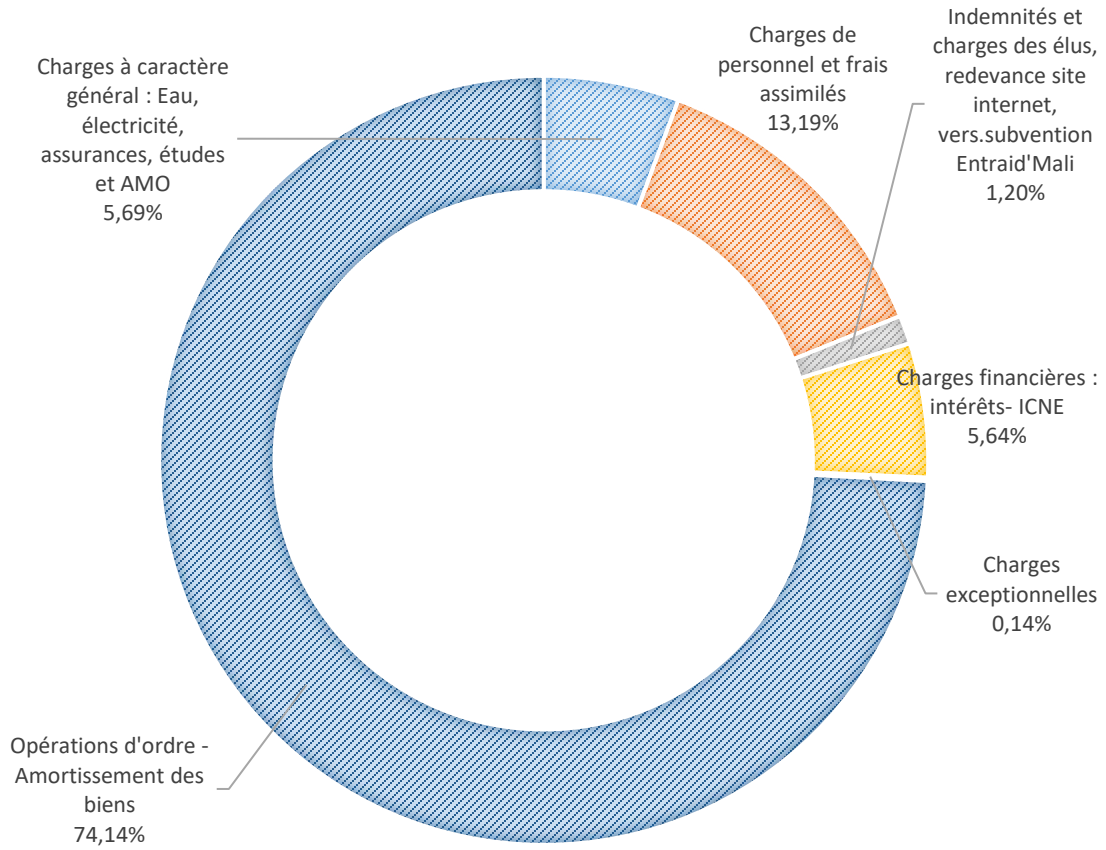

Données : Compte Administratif 2022

LES ÉTUDES

Mise à jour du schéma directeur du syndicat (SDAEP)

Le dernier schéma directeur du Syndicat a été approuvé en 2012. Depuis le Syndicat a vu l'adhésion de nouvelles communes, la découverte de nouvelles ressources et l'obligation d'un Plan de Gestion de la Ressource en Eau sur son territoire. Il est donc opportun de mettre à jour ce schéma en mutualisation avec les nouvelles contraintes règlementaires liées au PGSSE et à la LOI n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets.

Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE)

Les Plans de Gestion de Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE) constituent une démarche visant à garantir de façon durable et pérenne, la sécurité sanitaire de l'eau destinée à la consommation humaine. Ces plans s'appuient sur des méthodes d'analyse des dangers et de maîtrise des risques. Ils sont subventionnés par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et par l'Agence Régionale de Santé Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Montant du marché :
SDAEP : 162 615 € HT - PGSSE : 86 600 € HT - Campagne de mesures : 61 998 € HT

Etude sur la ressource stratégique du Miocène

La nappe molassique Miocène du Comtat, située au cœur du territoire bénéficie d'une meilleure protection naturelle et semble receler des ressources encore bien préservées à ce jour. C'est pourquoi, l'ensemble des acteurs du territoire considère que cet aquifère doit faire l'objet d'une démarche d'amélioration des connaissances, de préservation et de valorisation. Cette étude a fait l'objet d'un groupement de commande.

Montant de la participation du Syndicat : 10 871 € HT

LES RESSOURCES HUMAINES

Le personnel du Syndicat est composé de **8 agents** inscrits au tableau des effectifs pour un volume horaire en Equivalent Temps Plein de **6,5 ETP**

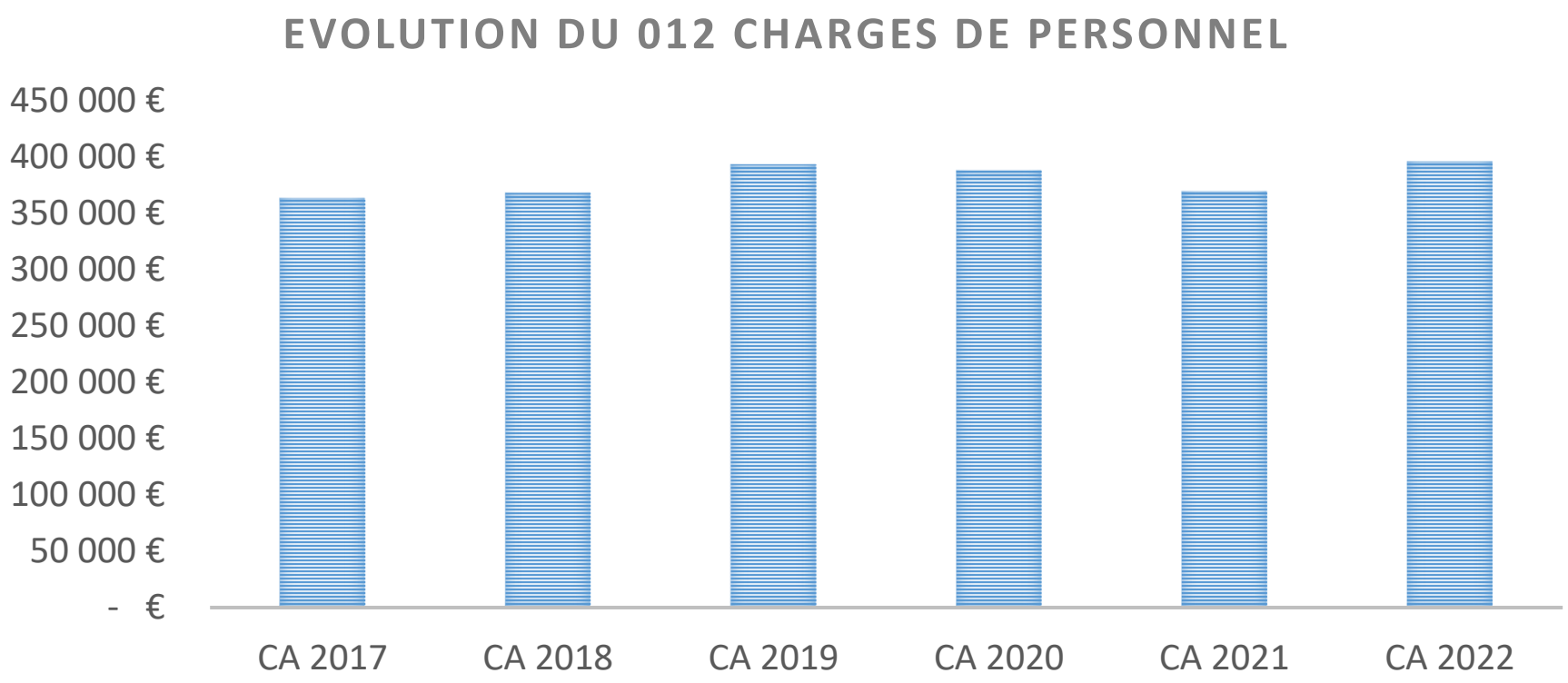

Durée légale : 1607 heures / an

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La capacité d'investissement

Pour investir chaque année, les sources de financement de l'investissement potentielles sont :

L'autofinancement

- Priorité au renouvellement des conduites et du génie civil

L'emprunt

- Financement des interconnexions et des projets spécifiques
- Réponse à une opportunité de subventionnement

Les subventions

- Programmation d'investissements complémentaires

L'affectation des résultats

- Programmation d'investissements complémentaires

LA CAPACITÉ D'INVESTISSEMENT

La capacité d'autofinancement correspond à l'ensemble des ressources financières générées par les opérations de gestion et dont le syndicat peut disposer pour couvrir ses besoins financiers. **L'épargne brute** mesure donc la capacité à financer sur ses ressources propres les besoins liés à son existence, tels que les investissements ou les remboursements de dettes.

Elle représente donc **l'excédent des ressources internes** dégagé par l'activité et peut s'analyser comme une ressource durable.

L'épargne nette est le solde disponible après le remboursement de la dette.

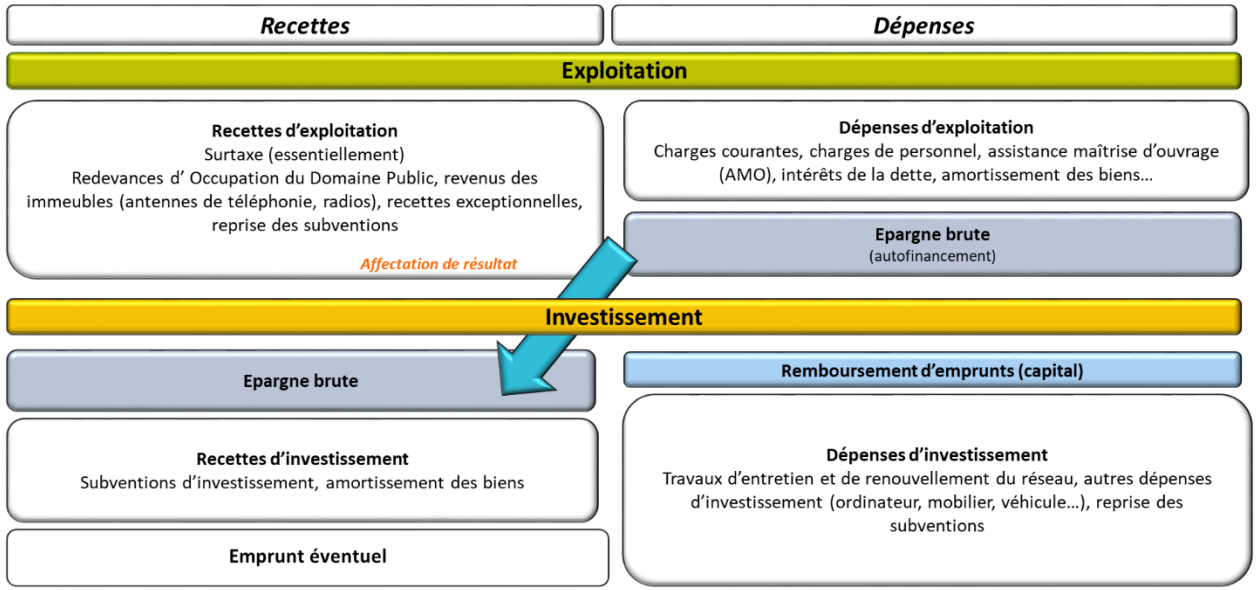

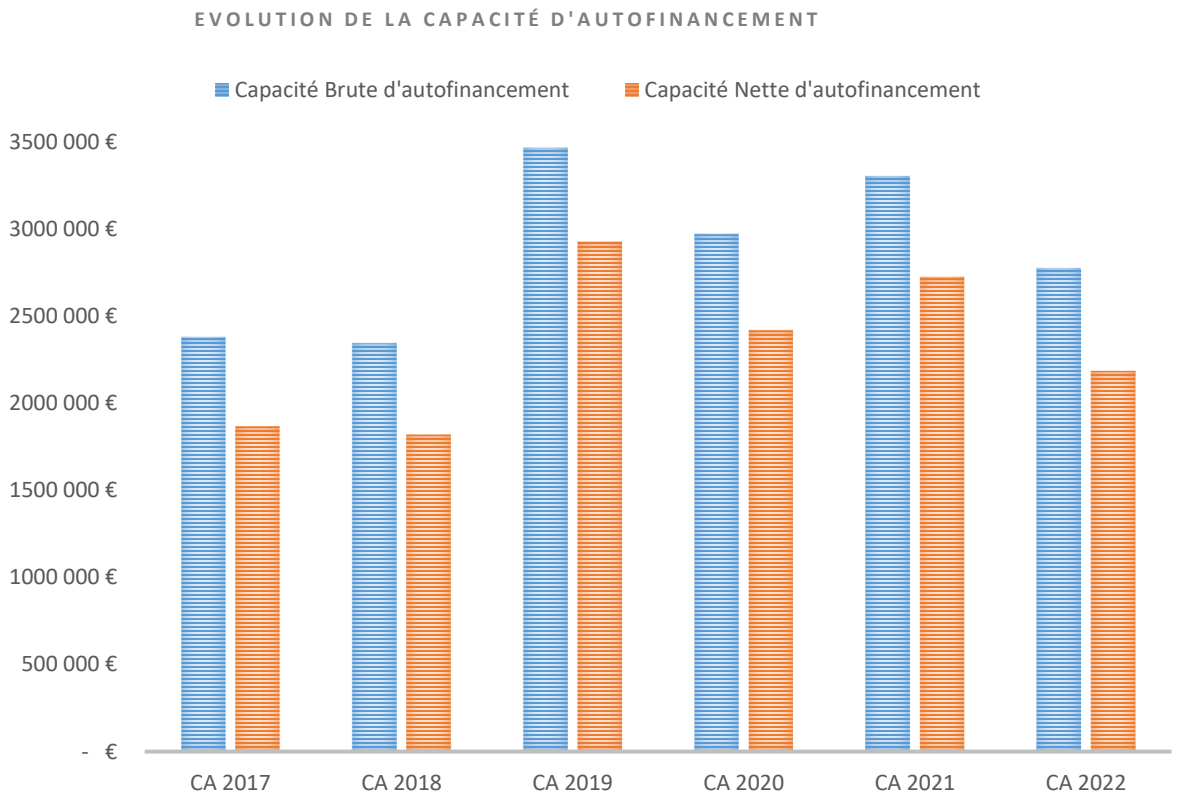

L'année 2019 a été spécifique suite au changement de contrat de délégation en 2018 qui a entrainé un décalage des recettes.

LE RATIO DE DÉSENDETTEMENT

Cet indicateur (dette au 31/12 rapportée à l'épargne brute) répond à la question :

En combien d'années, une collectivité peut-elle rembourser sa dette si elle utilise pour cela son épargne brute ?

Seuils : ratio de désendettement

1	De 0 à 5 ans	Situation financière très satisfaisante
2	De 5 à 10 ans	Situation financière satisfaisante
3	De 10 ans à 15 ans	Zone d'alerte
4	Plus de 15 ans	Situation financière très contrainte

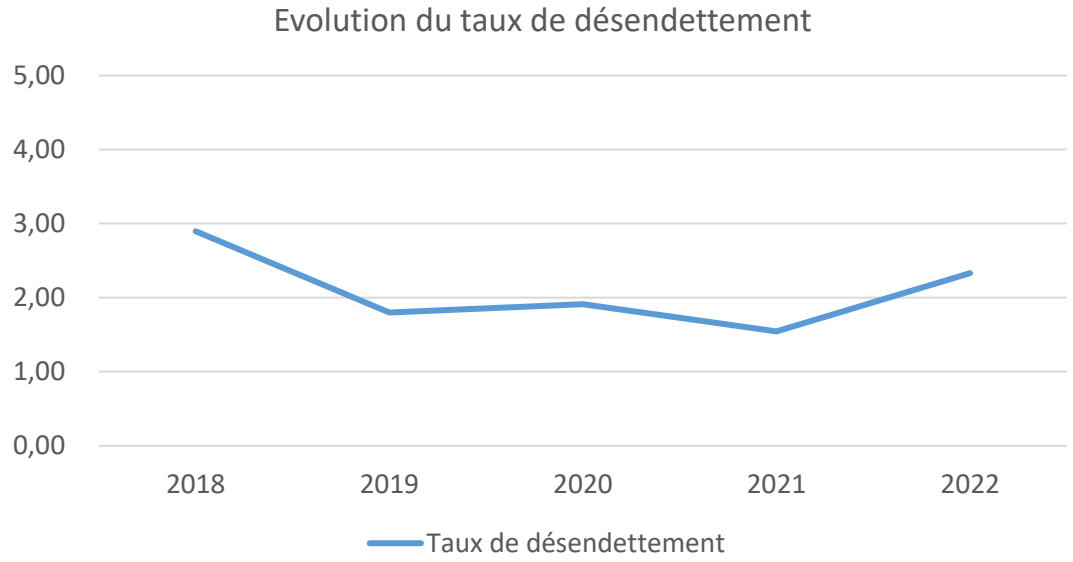

		2022
Encours de la dette au *31.12.2022*		6 459 960,33 €
Annuités payées en 2022		753 664,29 €
dont:	*Intérêts :*	165 586,08 €
	Capital :	588 078,21 €
CAF Brute *2022*		2 772 866,80 €

2,33 ans

C'est le taux de désendettement au 31/12/2022

EVOLUTION DES CARACTÉRISTIQUES D'ENDETTEMENT

Evolution du capital restant dû et des annuités d'emprunt sur la base des dettes contractées au 1er janvier 2023:

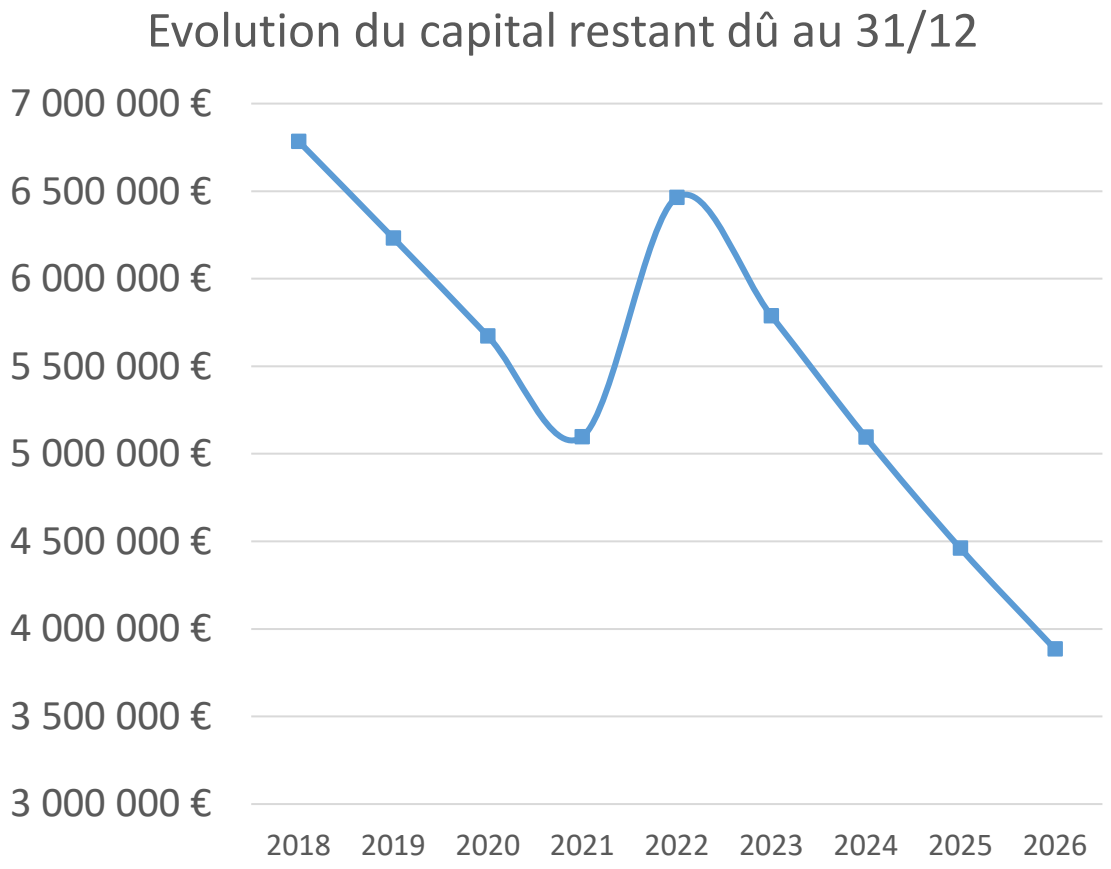

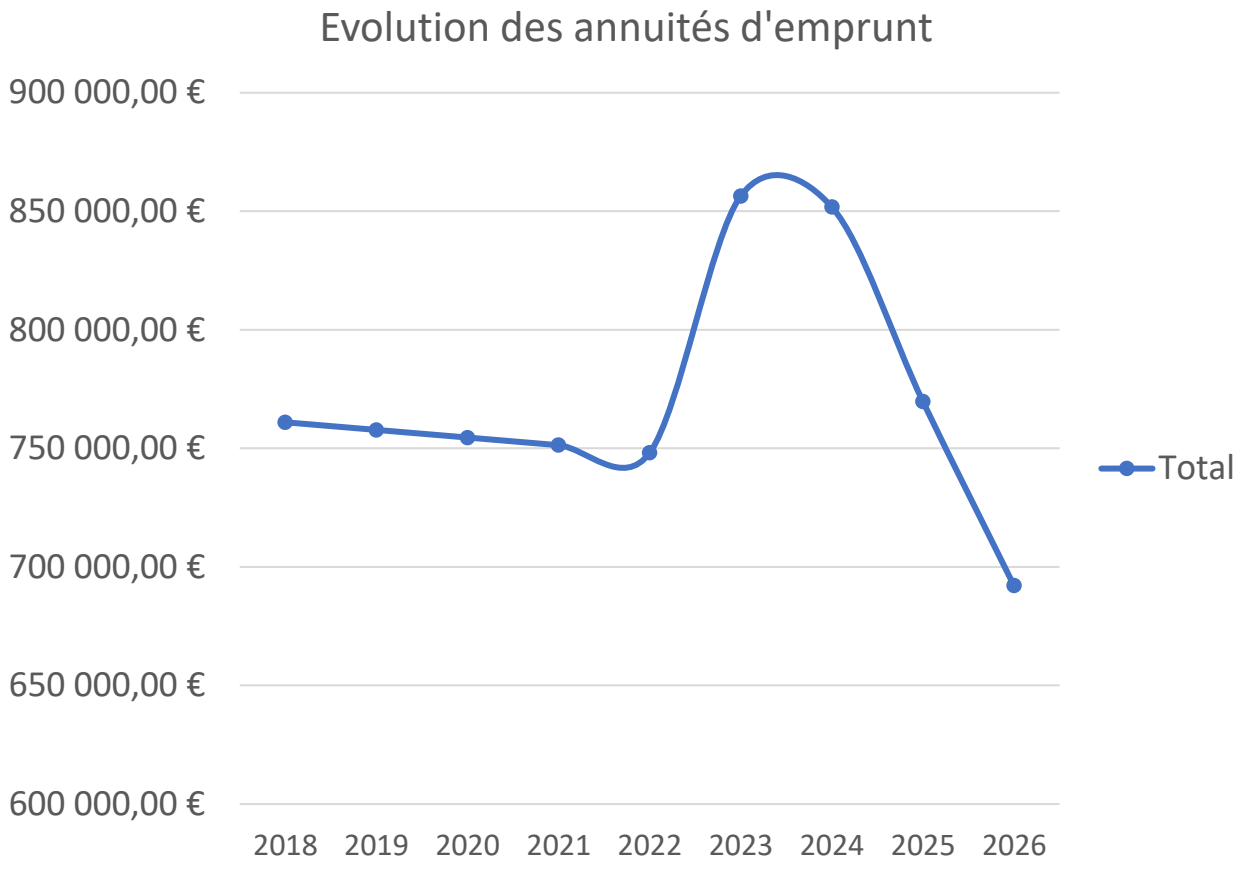

Le 11ème programme « Sauvons l'eau 2019-2024 »

De 2019 à 2024, le 11ème programme de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse va mobiliser 2,6 milliards d'euros au bénéfice des maîtres d'ouvrage qui s'engagent à améliorer l'état des eaux et adapter le territoire au changement climatique.

Les 3 enjeux majeurs sont mis en avant :

- Améliorer l'état des eaux,
- Adapter les territoires au changement climatique,
- Aider les collectivités à investir.

Les priorités sont notamment :

- Lutter contre toutes formes de pollution,
- Mieux partager et économiser l'eau,
- Accompagner la restructuration des services publics d'eau vers une gestion durable.

Zonage de Répartition des Eaux (ZRE)

Zonage Zone de revitalisation Rurale (ZRR)

LES DEMANDES DE SUBVENTIONS

553 667 €

Subventions versées au
10 octobre 2023 sur opérations antérieures

712 000 €

Subventions attribuées en attente de versement

454 800 €

Subventions attribuées au titre du
contrats ZRE – ZRR pour 2024

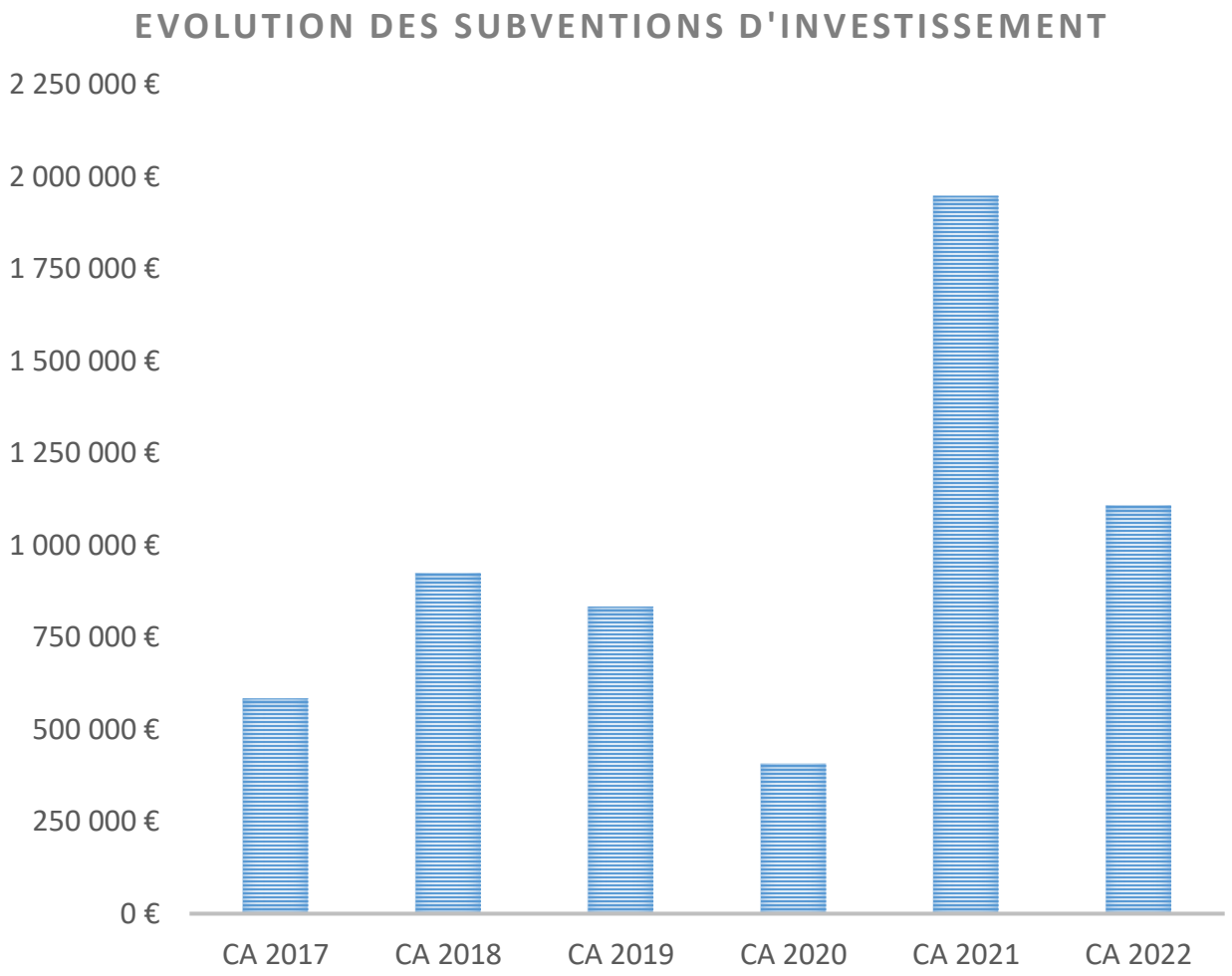

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

73,8 %

C'est la part d'autofinancement du Syndicat sur les recettes d'investissement sur l'exercice 2022

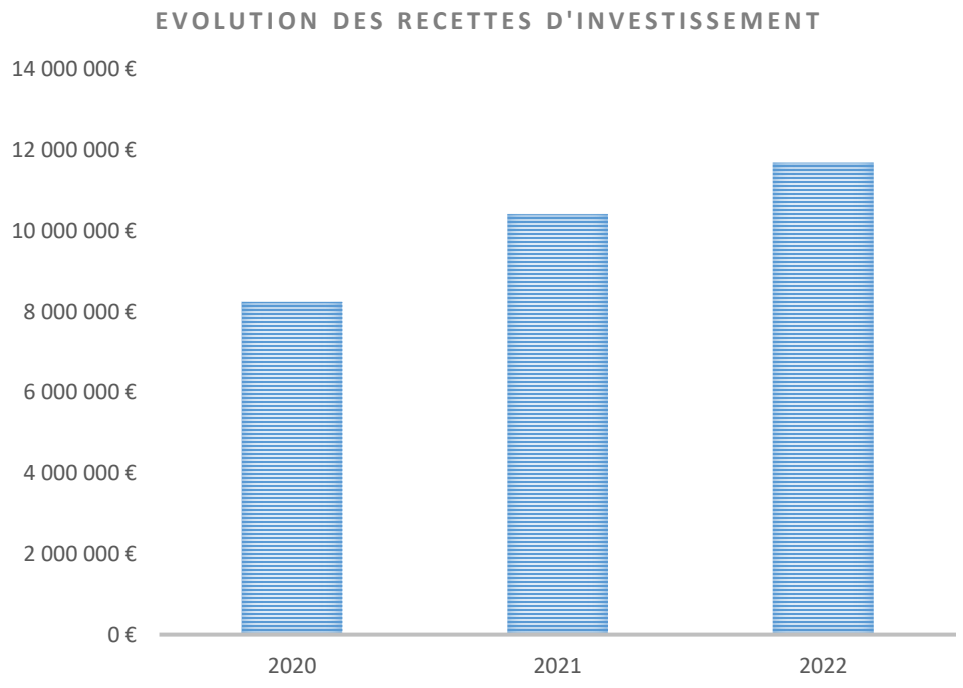

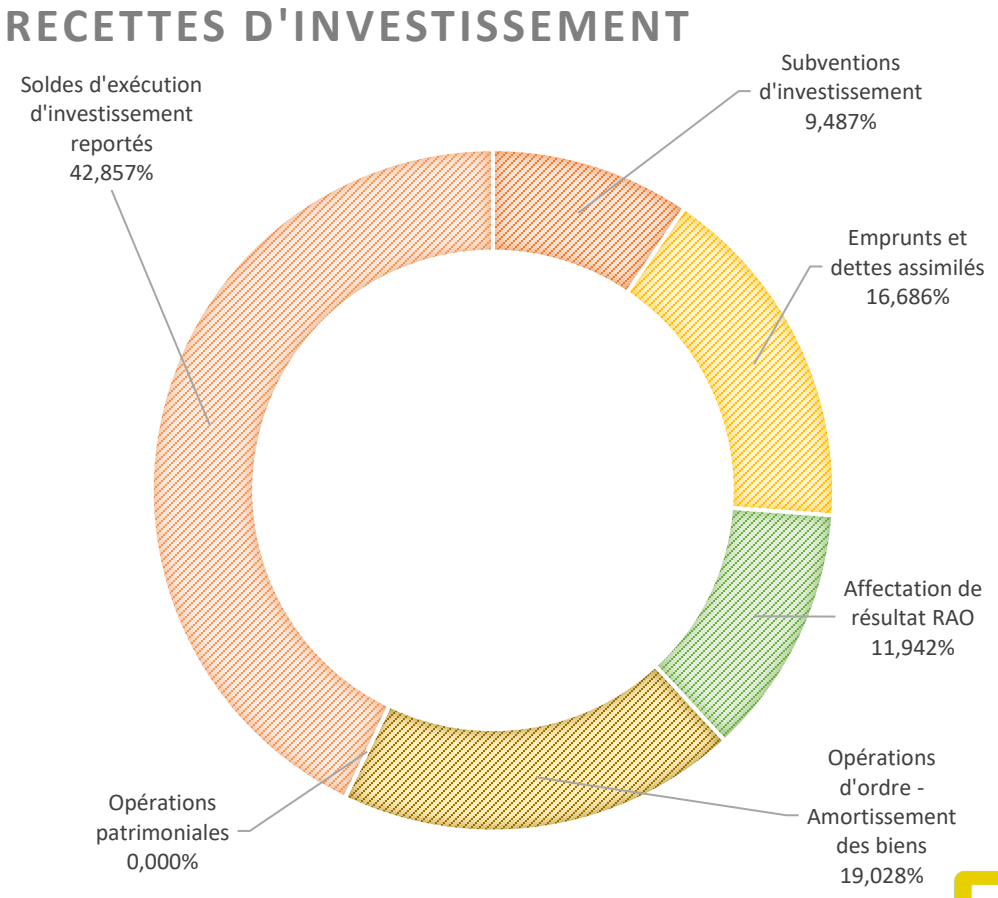

La baisse des recettes entre 2017 et 2019 est liée à la modification du mécanisme de récupération de la TVA

LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

89,5 %

C'est la part des opérations sur les dépenses d'investissement 2022

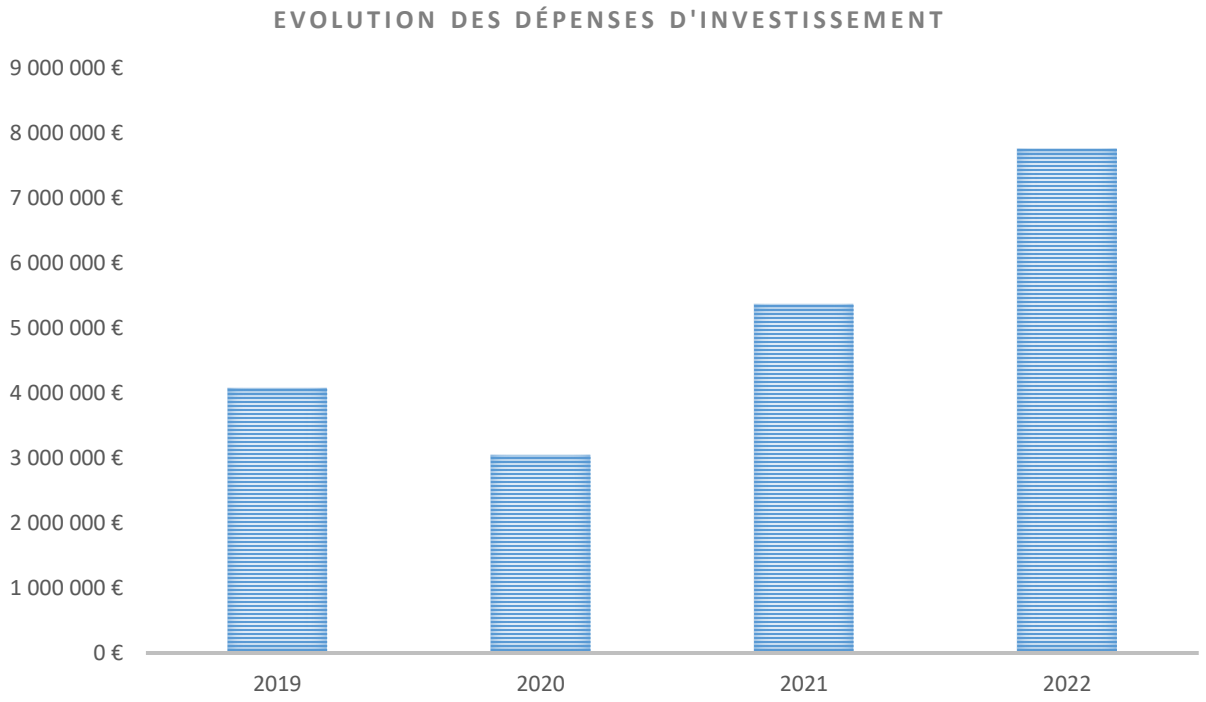

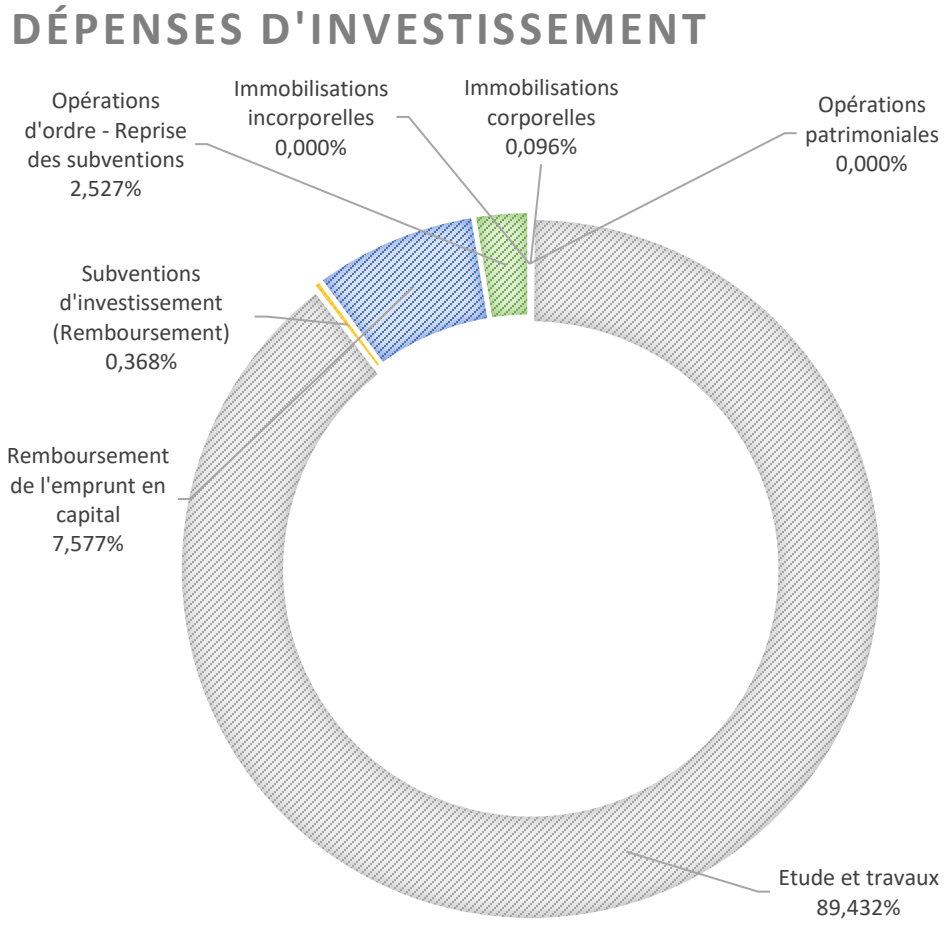

La baisse des dépenses entre 2017 et 2019 est liée à la modification du mécanisme de la récupération de la TVA.

LE VOTE PAR OPÉRATIONS BUDGÉTAIRES

Création d'opérations budgétaires pour les opérations structurantes :

- Plus de visibilité sur les montants d'opérations réservés.
- Modification des montants par décision modificative après avis de la commission travaux - finances.

Inscriptions au chapitre 23 non affecté pour les travaux de renouvellement ou de réhabilitation :

- Meilleures adaptations aux besoins des communes.
- Modification du programme après avis de la commission des travaux et des grands projets dans la limite du budget voté.
- Plus grande réactivité aux imprévus et travaux d'urgence

LE PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT

Les besoins d'investissement du Syndicat se déclinent autour des grands axes suivants :

Sources de recensement des travaux :

- Gestion patrimoniale
- Tournée des Communes
- Schéma directeur et études de planification

Le Budget Primitif 2024 étant voté en décembre avant la reprise des résultats, les travaux présentés lors du présent DOB pourront être intégrés lors du Budget Primitif ou du Budget Supplémentaire selon l'avancement des programmes et des disponibilités budgétaires.

INTÉGRATION DE LA RESSOURCE MIOCÈNE DE BEL AIR

OP 114

Le syndicat a mis à jour l'existence d'un forage sur la ressource « Miocène » sur la commune de La-Baume-De-Transit (département de la Drôme – 26), site de Bel Air, dont il est propriétaire.
Cet ouvrage a été réalisé par la société Gilles en 1995 et a fait l'objet d'investigations complémentaires en 2022 en vue d'une potentielle exploitation.
Ces investigations et les données recueillies font l'objet d'une analyse et d'une synthèse consignées dans un rapport de « Conditions d'Exploitation ».
L'opération consiste à équiper et aménager le site du forage après avoir obtenue les autorisations administratives afin de l'intégrer au réseau d'alimentation du Syndicat.
Ce forage participera au secours / substitution de la ressource de la Brette dans la nappe d'accompagnement du Lez.

442 000 € HT
Estimation du coût global de l'opération

Subventionnable par l'Agence de l'eau

Budget 2024
Procédures d'autorisation et études préalables

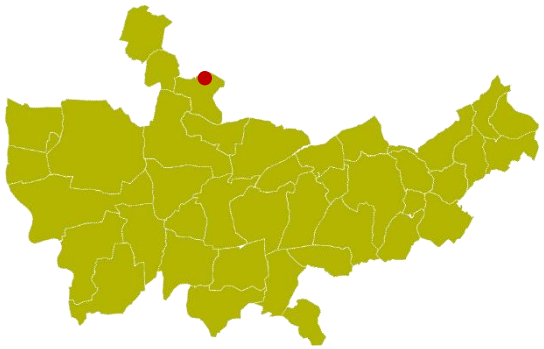

- Forage d'essai — 2022
- Etude de faisabilité — 2023
- Dépôt des demandes d'autorisation — 2023
- Procédure d'autorisation — 2024

INTÉGRATION DE LA RESSOURCE MIOCÈNE DES SAUSSES

OP 79

Dans le cadre du projet de diversification et de sécurisation de son alimentation en eau potable, le Syndicat R.A.O. s'est engagé depuis 2010 dans des études d'envergure qui visent in fine à créer un ou plusieurs nouveaux captages dans l'aquifère des molasses miocènes du Comtat.

Le syndicat a mandaté en 2019 le bureau d'études hydrogéologiques afin de réaliser des forages de reconnaissance.

Ces investigations et les données recueillies font l'objet d'une analyse et d'une synthèse consignées dans un rapport de « Conditions d'Exploitation ».

L'opération consiste à équiper et aménager le site du forage après avoir obtenue les autorisations administratives afin de l'intégrer au réseau d'alimentation du Syndicat.

Ce forage participera au secours / substitution de la ressource des Ramières dans la nappe d'accompagnement de l'Ouvèze.

135 000 € HT

Estimation du coût global de l'opération

Subventionnable par l'Agence de l'eau

Budget 2024
Procédures d'autorisation et équipement du forage

- 2019 – Forage d'essai
- 2021 – Etude de faisabilité
- 2023 – Dépôt des demandes d'autorisation
- 2024 – Procédure d'autorisation

RÉHABILITATION ET SÉCURISATION DE LA STATION DES ISLONS

OP 115

Le site des Islons est la station de reprise des ressources du Grand Moulas et de la Roulette, ce sont plus de 4 000 000 m^3 qui transitent par ce site vers le bas et le moyen service.
A la suite des problématiques sur le site en septembre 2022, le Syndicat engage une campagne d'investissement sur sa principale chaine de production (Grand Moulas / Islons).
Afin d'assurer une continuité de service optimale, l'opération devra être phasée sur plusieurs exercices

- Mise en conformité et sécurisation de l'alimentation électrique (HTA)
- Réhabilitation du Génie Civil
- Renouvèlement des armoires électrique
- Modification hydraulique sur le moyen service

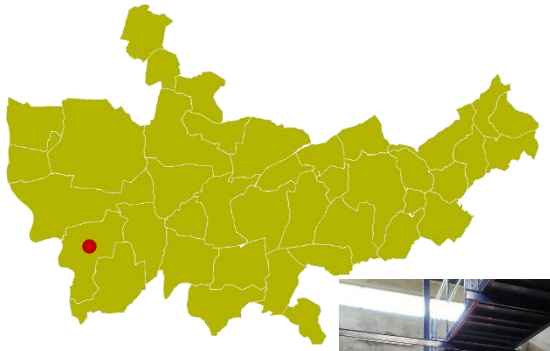

1 200 000 € HT
Estimation de l'opération

Demande de subvention prévue à la Région et au Département du Vaucluse

Budget 2024
Etudes préalables et lancement d'une première phase.

Etudes préalables	Lancement d'une première tranche	Lancement d'une seconde tranche
2023	2024	2025

STATION DES ISLONS – MORNAS – RENFORCEMENT DE LA BÂCHE

Parallèlement à la réhabilitation, il est nécessaire de construire une bâche de reprise sur la station en adéquation avec les débits de pompages vers le bas et le moyen service.
Le volume utile devant correspondre à une autonomie d'une heure et demie de refoulement soit 2 000 m3.
Son intégration hydraulique pouvant être complexe selon son implantation sur le site. La modification des réseaux d'aspiration peut représenter 40 % du coût de l'opération

<u>La décomposition des travaux</u> :

- Création d'une bâche de 2 000m3
- Intégration hydraulique de l'équipement

Réalisation d'un emprunt

3 000 000 € HT
Montant prévisionnel d'opération

Demande de subvention

agence de l'eau RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE établissement public de l'État
RÉGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR
DÉPARTEMENT de VAUCLUSE

Budget 2024
Demande de subvention et études préalables.

Etudes préalables	Appel à subvention	Démarrage des travaux
2023	2024	2025

RENFORCEMENT DU RÉSERVOIR DE BOUSQUILLON - ROCHEGUDE

OP 121

Le syndicat Mixte des Eaux de la Région RHÔNE AYGUES OUVEZE (SMRAO), établissement public de coopération intercommunale ayant la compétence Eau Potable, a mis en œuvre depuis 2020 un plan de sécurisation de l'alimentation en eau potable du moyen service avec la création de nouvelles interconnexions de réseau.

Dans ce cadre, il est nécessaire de redimensionner le réservoir de Rochegude en ajoutant 2 000 m^3 de stockage afin d'assurer une sécurisation et une alimentation adaptée à ces évolutions de réseaux.

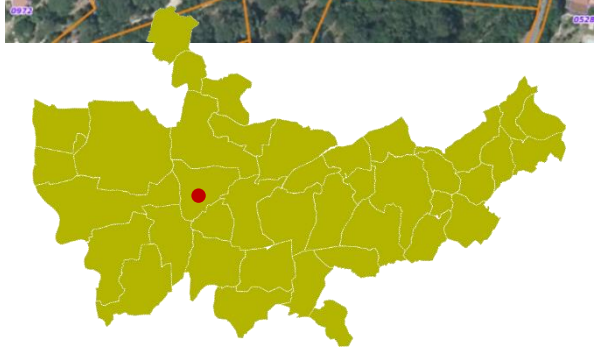

1 000 000 €
Montant réservé sur 2023

1 800 000 € HT
Evaluation du coût global de l'opération

Subvention dans le cadre des appels à projet :
1 080 000 € HT

Budget 2024
Engagement des travaux

Etudes préalables — 2023

Démarrage des travaux — 2024

Fin des travaux — 2026

RÉCAPITULATIF DES OPÉRATIONS D'ÉQUIPEMENTS

Communes	Désignation	Montant opération HT	Année	Contrat	Montant subvention
LE CRESTET	RD76	295 000,00 €	2024	Ouvèze	21 328,78 €
RASTEAU	Centre Village	170 000,00 €	2024	ZRR	51 000,00 €
BUISSON	Chemin des argeliers	121 000,00 €	2024	ZRR	60 500,00 €
SABLET	Chemin du château	215 000,00 €	2024	ZRR	107 500,00 €
SAINT ROMAN DE MALEGARDE	La Pointe	610 000,00 €	2024	ZRR	183 000,00 €
VAISON-LA-ROMAINE	Route du Ventoux	110 000,00 €	2023	ZRR	55 000,00 €
VAISON-LA-ROMAINE	Quai Pasteur	375 000,00 €	2024	ZRR	187 500,00 €
VAISON-LA-ROMAINE	Allée des Cyprès	135 000,00 €	2024	ZRR	40 500,00 €
Total		**2 031 000,00 €**			**706 328,78 €**

Inscription au Budget Primitif 2024 des opérations démarrant au1er trimestre

Inscriptions du solde au Budget Supplémentaire

LE RENOUVELLEMENT DES CANALISATIONS

Le cycle de renouvellement des canalisations

Linéaire de réseaux
1 336 km

Linéaire renouvelé entre 2016 et 2019 de 36,4 km soit
9,15 km/an
en moyenne

Taux de renouvèlement 0,74 % soit un délai de renouvellement de
146 ans

Durée de vie d'une canalisation entre
60 et 80 ans
soit un taux de renouvellement entre 1,25 et 1,66 %

Renouvellement théorique annuel entre
16 et 22 km

15,4 Km
C'est le linéaire de canalisations renouvelées en 2022.

57,41 Km
C'est le linéaire de canalisations renouvelées sur les 5 dernières années.

Le Prix de l'eau – Part Syndicale

Pourquoi un débat sur le prix de l'eau :

Zone de répartition des eaux : L' Article L 2224-12-4 du Code Général des Collectivités Territoriales indique que lorsque plus de 30 % de la ressource en eau utilisée pour la distribution fait l'objet de règles de répartition des eaux en application de l'article L. 211-2 du code de l'environnement, l'assemblée délibérante du groupement de collectivités territoriales procède, dans un délai de deux ans à compter de la date du classement en zone de répartition des eaux, à un réexamen des modalités de tarification en vue d'inciter les usagers à une meilleure utilisation de la ressource.

Plan eau du gouvernement : La mise en place par les collectivités d'une politique tarifaire adaptée aux enjeux des territoires ainsi qu'une mission sur les évolutions nécessaires pour faire des recommandations sur la tarification progressive de l'eau

Conserver une capacité d'investissement dans un contexte d'inflation. Selon l'INSEE, le coûts des travaux des travaux de canalisation avec fourniture de tuyau a augmenté de 16 % depuis le 1er janvier 2020

Réalisation d'une étude d'opportunité de mise en place d'une tarification progressif de l'eau afin de réduire les consommations et examen des impacts sur les factures usagers et le budget du Syndicat.

LES ORIENTATIONS 2024

Etude d'opportunité d'une progressivité du prix de l'eau

Optimisation des investissements par les demandes de subventions

Poursuite de la diversification et de sécurisation de la ressource

- *Nappe du Miocène*
- *Création de réservoirs*
- *Réhabilitation de la station des Islons*

Réalisation d'études règlementaires de planification

Conservation d'investissements :

- *Entretien du Génie civil*
- *Renouvellement de Réseaux*
- *Lutte contre les eaux rouges*

SYNDICAT DE L'EAU POTABLE
RHÔNE · AYGUES · OUVÈZE

Agir aujourd'hui, c'est préserver demain